

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 30 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 24 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. JOËL FEULLERAT, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. PHILIPPE BAUMLIN, (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), MME BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN)

**Etaient absents excusés** : M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES

Monsieur JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

### **DÉLIBÉRATION n°2018/55**

#### **Objet : Fixation des modalités de règlement des factures d'électricité à la Société TOTAL ENERGIE GAZ par prélèvement SEPA (Single Euro Payment Aera)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Toulouse Métropole a signé avec TOTAL ENERGIE GAZ un contrat de fourniture d'électricité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 pour l'ensemble des communes dont la Commune de l'Union.

La Commune fait part de son souhait de faire assurer par le Comptable du Trésor Public de l'Union le paiement par prélèvement des factures émises en application du Contrat avec TOTAL ENERGIE GAZ.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de règlement des factures d'électricité par prélèvement Single Euro Payment Aera (SEPA) sur le compte BANQUE DE France (BDF) indiqué par le comptable de la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal

- D'approuver la présente convention,
- De l'autoriser à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le - 7 JUIN 2018

ID : 031-213105612-20180607-D2018\_55-DE

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité :

- D'approuver la présente convention,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

- Transmis le - 7 JUIN 2018  
- Affiché le - 7 JUIN 2018

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

Le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

